

toujours, si les Chrétiens en usoient mieux, & si l'impénitence des uns, l'ignorance ou la lâcheté des autres n'en détruisoient point les effets. " Des esprits prévenus auroient pu attribuer d'abord la renommée de cette direction à une morale plus facile & plus indulgente. Sans doute, MM, notre pasteur étoit célèbre par sa douceur, & c'est sa première gloire : mais à Dieu ne plaise qu'un homme si sage & si vertueux ait été ébranlé jamais par des considérations humaines, ou qu'il se soit laissé séduire par de fausses doctrines. Si nous devons apprécier sa morale d'après les principes qu'il nous enseignoit, quelle exactitude sévère sur les règles de la justice & sur les devoirs de la charité ! quelle délicatesse sur tout ce qui pouvoit intéresser la plus délicate des vertus, la sainte pudeur ! quel profond discernement pour connoître l'état des consciences ; pour proportionner les remèdes aux maux, les épreuves aux incertitudes, les préservatifs aux périls, les expiations aux fautes. Telle est la sainte discipline de l'Eglise pour l'administration de la pénitence ; discipline renouvelée encore & confirmée à la fin du dernier siècle par les sages décrets des évêques de France, qui sont devenus la règle inébranlable de toutes nos églises. Rendons gloire à la saine morale qui se soutient parmi le clergé de la capitale, & principalement parmi ses pasteurs : mais si quelques ministres de la pénitence osoient prendre sur eux de s'écarter de ces règles saintes, pour